

FICHE DE DONNEES DE SECURITE selon 1907/2006/CE

Page : 1

Edition révisée n° : 10

Date : 12/5/2009

PARAFOAM 1K

Remplace la fiche : 25/11/2008

PARA

www.lisam.com



F+ : Extrêmement inflammable



Xn : Nocif

Producteur

DL CHEMICALS
Roterijstraat 201-203
B-8793 Waregem Belgique-Belgie
Tel. +32 56 62 70 51
info@dl-chem.com
En cas d'urgence : + 32 70 245 245

Distributeur responsable

DL CHEMICALS
Roterijstraat 201-203
B-8793 Waregem Belgique-Belgie
Tel. +32 56 62 70 51
info@dl-chem.com
En cas d'urgence : + 32 70 245 245

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Identification du produit : Aérosol - Contenant net : 500 ml
Usage : Industriel.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Phrases relatives aux dangers : Extrêmement inflammable.
Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et contact avec la peau.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Produit dangereux (Directive 1999/45/CE). Substances présentant un danger pour la santé ou l'environnement au sens de la directive 67/548/CEE

Nom de la substance	Contenance	No CAS / No CE / Numéro index	Symbole(s)	Phrase(s) R
<u>4.4'-diisocyanate de diphénylméthane</u>	: 5 à 25 %	101-68-8 / 202-966-0 / 615-005-00-9	Xn	20-36/37/38-42/43
<u>Propane</u>	: 1 à 25 %	74-98-6 / 200-827-9 / 601-003-00-5	F+	12
<u>Isobutane</u>	: 1 à 25 %	75-28-5 / ----- / -----	F+	12
<u>Oxyde de diméthyle</u>	: 1 à 20	115-10-6 / 204-065-8 / 603-019-00-8	F+	12

4. PREMIERS SECOURS

Premiers secours

- Inhalation : En cas de malaise par suite d'exposition, transporter immédiatement la victime à l'air frais.
- Contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
- Ingestion : Ingestion peu probable. Rincer la bouche. Appeler un médecin.
- Autres informations : Mettre les vêtements contaminés au rebut.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction : Dioxyde de carbone. Produit chimique sec. Pulvérisation d'eau.

- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

Risques spécifiques : Risque de formation de produits toxiques de pyrolyse. Chlorure d'hydrogène (HCl). Acide cyanhydrique (HCN). Oxyde d'azote (NOx).

Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Procédures spéciales : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

DL CHEMICALS

Roterijstraat 201-203 B-8793 Waregem Belgique-Belgie
Tel. +32 56 62 70 51
info@dl-chem.com

En cas d'urgence : + 32 70 245 245

FICHE DE DONNEES DE SECURITE selon 1907/2006/CE

Page : 2

Edition révisée n° : 10

Date : 12/5/2009

PARAFOAM 1K

Remplace la fiche : 25/11/2008

PARA

www.lisam.com

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
- Précautions pour l'environnement : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- Méthodes de nettoyage : Ecarter toute source d'ignition. Diluer les résidus et rincer. Les mélanges de déchets contenant du propane/butane ne doivent pas pénétrer dans les canalisations ou les égouts où des vapeurs pourraient s'accumuler et s'enflammer.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Précautions lors du maniement et de l'entreposage : Ecarter toute source d'ignition.
- Stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.
- Stockage - à l'abri de : Rayons directs du soleil. Sources de chaleur. Etincelles. Flamme nue.
- Manipulation : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- Protection individuelle
- Protection respiratoire : Appareil respiratoire autonome.
 - Protection de la peau : Si le contact avec la peau ou une contamination des vêtements est possible, porter des vêtements de protection. Gants.
 - Protection des yeux : Lunettes.
- Hygiène industrielle : Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières et/ou de vapeurs.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Odeur : Caractéristique.
- Solubilité dans l'eau : Insoluble.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Produits de décomposition dangereux : Aucun(es) dans des conditions normales.
- Réactions dangereuses : Lors de l'utilisation, peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
- Conditions à éviter : Chaleur. Rayons directs du soleil. Flamme nue. Etincelles.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : Aucune donnée disponible.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- CL50-96 Heures - poisson [mg/l] : Aucune donnée disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Généralités : Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage. **LORSQU'ILS SONT TOTALEMENT VIDES**, les récipients sont recyclables comme tout autre emballage. S'il n'est pas vide éliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE selon 1907/2006/CE

Page : 3

Edition révisée n° : 10

Date : 12/5/2009

PARAFOAM 1K

Remplace la fiche : 25/11/2008

PARA

www.lisam.com

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Etiquetage ADR	: Extrêmement inflammable.
Shipping name	: 1950 AEROSOLS (Difenylnmethaandiisocynaat, isomeren en homologen), 2, F, ADR
No ONU	: 1950
- Tremcard nr.	: 20G26-2
ADR/RID	: Classe : 2 Groupe : F

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Symbole(s)	: Xn : Nocif F+ : Extrêmement inflammable
Phrase(s) R	: R12 : Extrêmement inflammable. R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. R42/43 : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
Phrase(s) S	: S23 : Ne pas respirer les vapeurs. S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Contient	: Isocyanates.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des Phrases R du § 3	: R12 : Extrêmement inflammable. R20 : Nocif par inhalation. R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. R42/43 : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
----------------------------	---

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à l'ordonnance 1907/2006 de la Commission de la CEE.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document